

ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement
Délégation Interministérielle
aux Droits de l'Homme



المملكة المغربية
رئيس الحكومة
المنذوية الوزارية المكلفة بحقوق الإنسان

Communiqué de presse

Organisation d'un événement parallèle sur le thème :

« Le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'Homme »

Le 24 septembre 2013 au Palais des Nations à Genève

En marge des travaux de la 24^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) et la Mission Permanente du Royaume du Maroc à Genève organisent, en collaboration avec la Mission Permanente de l'Ukraine à Genève, un événement parallèle sur le thème : « Le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'Homme », le 24 septembre 2013 au Palais des Nations à Genève.

Prendront part à cet événement, M. Mahjoub El Haiba; Délégué interministériel aux droits de l'Homme, M. Omar Hilale; Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Mykola Maimeskul; Ambassadeur Représentant permanent de l'Ukraine à Genève, Mme Laura Dupuy Lasserre, Ambassadeur Représentante permanente de l'Uruguay à Genève, Mme Mona Rishmawi; Cheffe de la branche de l'Etat de droit, l'égalité et la non-discrimination au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme; M. Bertrand G. Ramcharan, Président d'UPR-Info, ainsi que M. Mark Thomson, Secrétaire général de l'Association pour la Prévention de la Torture.

Cet événement qui s'inscrit dans le cadre de suivi de la résolution adoptée par le Conseil des Droits de l'Homme en 2011 sur le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, constituera une occasion

pour le partage des bonnes pratiques, des approches et méthodes pratiquées aux niveaux national, régional et international dans le domaine de la prévention des violations des droits de l'Homme. Il présentera également une opportunité de débattre des différents mécanismes de prévention des violations des droits de l'Homme, de mettre l'accent sur le rôle des institutions nationales à ce niveau et ainsi de déterminer et promouvoir le rôle des normes internationales des droits de l'Homme dans ce domaine.

